

SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villettertre.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Etaient présents : MM GUILLAUME Georges-Marc, Adjoint ; MM et Mmes LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURT Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, VAUVILLIERS Jean.

Excusés : MM DEBRAINE Jean-Pierre, DESEQUELLES Florence, CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu et BOURDETTE Fabien

M. CROCHON Bruno a été nommé secrétaire.

CRÉATION D'UNE FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part de sa demande auprès de l'Office National des Forêts pour la gestion des parcelles boisées communales qui représentent environ 30 ha. Après visite sur place, l'O.N.F. accepte la mission de gestion, à condition que ces parcelles soient nommées par délibération.

Le Conseil Municipal donne son accord et crée la « forêt communale de La Villettertre ».

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur Guillaume fait part de la proposition du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale de signer une convention cadre qui formalisera l'accès, moyennant finances, à toutes leurs prestations concernant la gestion du personnel, notamment le recrutement et les visites médicales, et les obligations légales comme la protection des données.

Le Conseil Municipal accepte.

BUDGET 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les résultats 2023 du service assainissement doivent être intégrés au budget communal 2024. Il s'agit d'excédents en section de fonctionnement (+ 12 665,61 €) et en section d'investissement (+ 245 348,19 €). Afin de garder un budget équilibré, des dépenses prévisionnelles supplémentaires seront inscrites pour le même montant en voirie, travaux sur bâtiments publics et travaux au cimetière.

DIVERS

Madame Lescalle demande, au nom des habitants de Romesnil, que la commune intervienne auprès de l'agriculteur qui entrepose chaque année du compost à l'entrée du hameau, provoquant des nuisances olfactives et sanitaires (insectes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20. Fait et délibéré à La Villettertre le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre, et ont signé au registre les membres présents.